



LE CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL EN TOURNÉE 2010-2011

NORMES DE VISIBILITÉ (Organismes)

Le Conseil des arts de Montréal (CAM) a réuni toutes ses actions de soutien aux tournées sous le nom de :

Conseil des arts de Montréal en tournée

Cette appellation constitue la signature officielle à utiliser pour souligner la contribution du CAM dans la circulation de toutes les activités. Le CAM demande donc à tous les partenaires de la tournée d'un spectacle, d'un concert, d'une exposition, d'un film ou de toute autre oeuvre de faire connaître sa participation de la façon suivante :

- **Mention** du *Conseil des arts de Montréal en tournée* dans **toutes** les publications, imprimées et électroniques, liées aux activités en tournée, notamment les affiches, les dépliants, les communiqués, les programmes de soirée, les invitations, l'affichage sur un site Internet et tout autre support de promotion.
- Le libellé de la mention se fait selon l'exemple suivant :

**Le Conseil des arts de Montréal en tournée
et [organisme]
présentent
[Titre de l'activité]**

- Pour les expositions, le libellé se fait selon l'exemple suivant :

**[Titre de l'exposition]
est une exposition itinérante du
Conseil des arts de Montréal en tournée,
conçue et réalisée par [organisme]**

- Libellé anglais de la mention :

**The Conseil des arts de Montréal en tournée
and [organisme]
present
[Title of the activity]**

- Libellé anglais de la mention pour les expositions :

**[Title of the exhibition]
is a touring exhibition of the
Conseil des arts de Montréal en tournée,
created and produced by [organisme]**

- **Publication du logo du CAM** dans tous les imprimés, les courriels ou sites Internet liés à la tournée en accordant la même importance visuelle qu'aux logos des autres collaborateurs, présentateurs ou commanditaires.



Le logo du CAM comporte deux versions : on utilise le petit logo, plus lisible, quand l'espace est restreint. SVP, ne pas utiliser le logo en couleur dans des imprimés noir et blanc.

Les différentes versions du logo sont disponibles sur : www.artsmontreal.org/logo.php.

- Lorsque l'espace le permet, **ajout** sur le matériel promotionnel de l'adresse du site Internet et du numéro de téléphone général du Conseil :
artsmontreal.org / 514-280-3580
- **Annonce vocale** du *Conseil des arts de Montréal en tournée* en début de la présentation d'un spectacle, d'un film ou d'un concert (un CD est rendu disponible à cet effet).
- Pour les expositions, **affichage** sur les lieux d'un panneau du *Conseil des arts de Montréal en tournée* (fourni par le CAM).
- **Insertion** d'un carton de participation du concours « Le choix du public » dans les programmes de spectacles (L'insertion est habituellement réalisée par les organismes qui produisent les programmes de soirée).
- **Distribution** des mêmes cartons de participation du concours aux visiteurs d'exposition.

Note importante :

- **Approbation obligatoire** de toutes les publications, imprimées et électroniques, produites par les organismes en tournée, notamment les programmes et les affiches, **avant** impression ou mise en ligne. Veuillez allouer un délai de 72 heures pour l'approbation.

Contact, approbation et information

Christian O'Leary, directeur des communications et du développement
(514) 280-3991 ou coleary.p@ville.montreal.qc.ca